



Garantie incendie dépôt plainte ou pas?

Par **nijico**, le **21/12/2015** à **12:42**

Bonjour

Question suite à l'incendie de ma moto : me rendant au travail (matin 6h45) deux automobilistes m'ont interpellés pour me signaler que quelque chose brûlait sur le moteur. Un papier ou plastique (récupéré en roulant..) était effectivement en flamme. J'ai essayé de l'enlever mais il se désagrégeait dès que je le touchait. Les durites d'essence ont pris feu et je n'ai rien pu faire. La moto est entièrement détruite.

Problème :

-La police à refusée ma plainte contre X.?? (2 commissariats)

-L'assurance me demande un dépôt de plainte !!

Que faire sachant que j'ai tout de meme une option garantie vol incendie.

Serais-je indemnisé ou pas et quel recours?

Merci par avance